

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

séance du 28 septembre 2009

A Motion - liquidation judiciaire de l'association « Aux mille et un services »

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, M BOUADDI, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, ASSAMTI, Mmes, DINGIVAL BOUKHELIF, OYONO, KOUACHI, . MM BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, Mmes PAMART, M'BAYE, M. SEGUIN, Mmes FEVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, MM TAHI, BELMHAND, NACHITE, Mme RIFFAULT, MM. VARLET, CHEURFA.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme CARLIER

M. CABARET

Mme PORAS

M. RIFI-SAIDI,

Mme BARBETTE

M. MACHU

Pouvoir à : Mme CAPON

Pouvoir à : M. VILLEMAIN

Pouvoir à : M. GRIMBERT

Pouvoir à M. BOULHAMANE

Pouvoir à M. BEAUBRUN

Pouvoir à Mme FEVRIER

39

39

33

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal

- Nombre de conseillers en exercice

- Nombre de conseillers présents

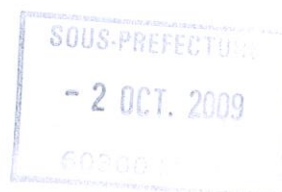
■ **Rapport de présentation**

Madame Anne-Marie FÉVRIER, conseillère municipale, expose :

Suite à la fermeture définitive par liquidation judiciaire de l'association « aux 1001 services » en date du 19 juin 2009, les éléments suivants restent pour notre groupe sans réponse, malgré un courrier du 22 juin 2009 à monsieur le Maire, Président de l'association, réclamant une réunion municipale pour être informé de la situation et des actions prévues pour palier la disparition de cette association de quartier, subventionnée par la municipalité.

- Quelles mesures ont été prises pour aider le personnel, le paiement de leurs salaires et leur reclassement ?
- Cette association répondait à des besoins pour les habitants du quartier et au-delà, quelle suite va être donnée à ces attentes ?

Le groupe « Avec Creil pour tous » propose la mise en place d'une table ronde réunissant les différentes sensibilités représentées au conseil municipal, les acteurs institutionnels et économiques en lien avec le conseil de quartier pour étudier, ensemble, la mise en place d'une nouvelle structure répondant aux attentes des habitants du quartier et de la ville.



maintenant !

■ **Le conseil municipal,**

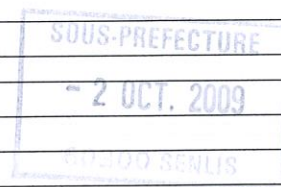
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Entendu le rapport de présentation,

■ **Vote au scrutin public sur appel nominal:**

Votants : 39

Nom et Prénoms	Pouvoir à	VOTE
Jean-Claude VILLEMMAIN		Contre
Nicole CAPON		Contre
Danièle CARLIER	Nicole CAPON	Contre
Eric MONTÈS		Contre
Jean-Paul LEGRAND		Abstention
Gallia BASMAISON		Contre
Hassan BOUADDI		Contre
Jean-Claude CABARET	Jean-Claude VILLEMMAIN	Contre
Méral JAJAN		Contre
Habib KCHOK		Contre
Fadhila KEZZOUL		Abstention
Habib ABBA-SIDICK		Abstention
Serge BERNARD-LUNEAU		Contre
Roland SZPIRKO		Contre
Christian GRIMBERT		Contre
Christiane PORAS	Christian GRIMBERT	Contre
Mohamed ASSAMTI		Abstention
Agnès DINGIVAL		Contre
Mathilde BOUKHÉLIF		Abstention
Aïcha OYONO		Contre
Bahia KOUACHI		Contre
Eddie BEAUBRUN		Contre
Cédric LEMAIRE		Contre
Hicham BOULHAMANE		Contre
Abdelaziz RIFI SAÏDI	Hicham BOULHAMANE	Contre
Aude PAMART		Contre
Maïmouna M'BAYE		Contre
Marine BARBETTE	Eddie BEAUBRUN	Contre
Philippe MACHU	Anne-Marie FEVRIER	Pour
Gilles SEGUIN		Pour
Anne-Marie FÉVRIER		Pour
Isabelle MAUPIN		Pour
Danielle SOKOLONSKI		Pour
Sofiane TAHI		Pour
Brahim BELMHAND		Pour
Nourredine NACHITE		Pour
Murielle RIFFAULT		Pour
Alexandre VARLET		Pour
Madani CHEURFA		Pour



maintenant !

Votants : 39

Pour : 11

Contre : 23

Abstention : 5

■ **Décide à la majorité :**

Article unique:

De rejeter la proposition d'une mise en place d'une table ronde réunissant les différentes sensibilités représentées au conseil municipal, les acteurs institutionnels et économiques en lien avec le conseil de quartier pour étudier, ensemble, la mise en place d'une nouvelle structure répondant aux attentes des habitants du quartier et de la ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Accusé réception de la Sous-Préfecture :

Jean-Claude VILLEMMAIN

02 OCT. 2009

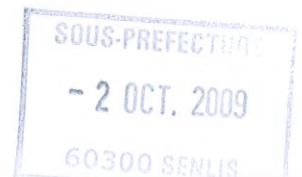
Affiché le :

02 OCT. 2009

Maire de Creil,
Conseiller général de l'Oise

Certifié exécutoire le présent document
Creil, le 2/10/09. Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy



C'est maintenant !
www.mairie-creil.fr

LA VILLE
CREIL
OISEPICARDIE